

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

**Objet** : Création d'un tarif exceptionnel, unique et temporaire de 2470,26 € TTC (2292,58 € HT) représentant le montant applicable à la MDPH des Hautes-Alpes pour la location du Quattro pour la manifestation « Journée de l'emploi et du Handicap » qui se déroulera le mardi 15 novembre 2022 au Quattro.

- Vu les articles R22221-63 à R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les Délibérations 2007\_12\_045 du 14 décembre 2007 portant respectivement création de la Régie Espace Culturel et Polyvalent du Quattro et la création de son budget annexe ;
- Vu la Décision tarifaire D2020\_01\_08 du 09 janvier 2020 portant création des tarifs applicables aux locataires du Quattro ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, notamment pour la fixation des tarifs prévus au profit de la Commune ;
- Considérant le devis n° 2022-07-02 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 signé le 20 septembre 2022 par la MDPH des Hautes-Alpes pour la location du Quattro pour leur manifestation « Journée de l'Emploi et du handicap » du mardi 15 novembre 2022 ;
- Considérant que, conformément à la Décision tarifaire D2020\_01\_08 du 09 janvier 2022, le tarif applicable pour la location du Quattro est fixée à 2751,10 € TTC (2292,58 € HT) ;
- Considérant l'erreur tarifaire ayant conduit à mentionner un tarif de 2470,26 € TTC (2292,58 € HT) pour la location du Quattro, soit une erreur de 280,84 € TTC au bénéfice de la MDPH des Hautes-Alpes ;
- Considérant que cette erreur est du fait exclusif des services du Quattro et ne concerne que la location du Quattro pour la journée du mardi 15 novembre 2022 ;

**DECIDE**

**Article 1** : Il convient de créer, à titre exceptionnel, un tarif unique et temporaire de 2470,26 € TTC (2292,58 € HT) représentant le montant applicable à la MDPH des Hautes Alpes pour la location du Quattro le mardi 15 novembre 2022.

**Article 2 :** Ce tarif est applicable au devis n° 2022-07-02 pour la location du Quattro pour l'évènement « Journée Emploi et Handicap » du mardi 15 novembre 2022.

**Article 3 :** Les recettes seront imputées au budget annexe de la Régie du Quattro.

**Article 4 :** En application de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision, dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 9 NOVEMBRE 2022

Le Maire

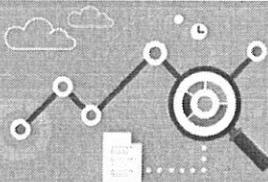


Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 15 NOV. 2022

Publié ou notifié le :

15 NOV. 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE GAP (05)**

**Utilisateur : ACTES VILLE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_11_423
Date de la décision :	2022-11-09 00:00:00+01
Objet :	Modification de tarifs - MDPH 05
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	005-210500617-20221109-D2022_11_423-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221109-D2022_11_423-AI-1-1_0.xml	text/xml	858
Nom original :		
D_11661.pdf	application/pdf	55784
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221109-D2022_11_423-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55784

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2022 à 11h56min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 novembre 2022 à 11h56min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2022 à 11h56min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2022 à 11h56min52s	Reçu par le MI le 2022-11-15

